

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018

III – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES :

Taxe d'habitation :	609 071
Taxe foncière (bâti) :	
a. Personnes de condition modeste	17 167
b. ZFU, baux à réhabilitation, QPPV	23 548
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	839
Taxe foncière (non bâti) :	25 032
Taxe professionnelle / CFE :	
a. Dotation unique spécifique (TP)	0
b. Réduction des bases des créations d'établissements	0
c. Exonération en zones d'aménagement du territoire	
d. Autres allocations	0
Dotations pour perte de THLV :	

2. BASES NON TAXEES :

Bases exonérées par le conseil municipal	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi dans certaines zones	
Taxe foncière (bâti)	160 837
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles	36 955
3. CVAE	
a. CVAE : part nette versée par les entreprises	>>>
b. CVAE : part dégrevée	
c. CVAE : part relative aux exonérations compensées	
d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées	

4. PRODUIT DES IFEF :

Éoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	
Stations radioélectriques	
Gaz – Stockage, transport...	

5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX :

	Taux moyens communaux de 2017, au niveau national ¹³		Taux plafonds 2018 ¹⁵	Taux 2017 des EPCI ¹⁶	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2018 (col.15 – col.16) ¹⁷	MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE ¹⁷		Taux de CFE perçue en 2017 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique
	départemental ¹⁴	Taux communal majoré à ne pas dépasser				Taux maximum de la majoration spéciale		
Taxe d'habitation.....	24,47	23,06	61,18	9,96000	51,22	>>>	>>>	28,99
Taxe foncière (bâti).....	21,00	25,83	64,58	>>>	64,58	Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2017 : national	>>>	
Taxe foncière (non bâti).	49,46	83,89	209,73	12,26000	197,47	communal	>>>	
CFE.....	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		>>>	

DIMINUTION SANS LIEN	Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée	
18	Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	